

Le sanitaire

Cela fait quasiment 5 ans que la commission « sanitaire » a été créée au sein de notre structure, elle est présidée, depuis sa création, par le Docteur vétérinaire Bernard COLLIN et trois administrateurs de la fédération en sont membres.

Vous trouverez au travers de ces lignes un certain nombre d'informations sur l'actualité sanitaire et sur l'implication de votre fédération dans différents programmes.

LA NEOSPOROSE :

Neospora caninum est un parasite microscopique des carnivores, de la famille des coccidies qui touche les bovins et provoque des avortements.

Il est transmissible aux bovins :

par des déjections de chiens,

directement de la vache au veau, pendant la gestation.

Les chiens sont infectés par leurs mères ou en ingérant des matières contaminées (délivrances, avortons...)

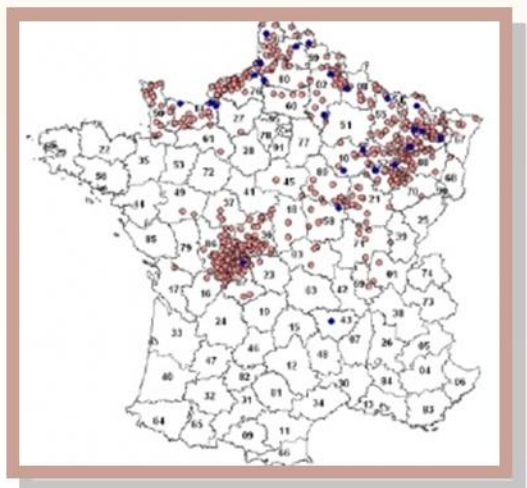
De plus en plus d'éleveurs s'interrogent et nous interrogent sur le rôle que pourrait jouer le renard dans la transmission de la maladie, une étude est actuellement en cours dans la région.

LE VIRUS DE SCHMALLEMBERG

Un nouveau virus détecté en Europe, qui n'affecte que les ruminants, chez lesquels il provoque des malformations de naissance a été mis en évidence pour la première fois en Allemagne en novembre 2011. La maladie ne se transmet pas par contact direct mais par un moucheron qui semble en être le vecteur.

Il s'agit d'une maladie d'élevage qui peut se manifester par de la fièvre, une chute de production ou des malformations à la naissance, en particulier chez les ovins.

Début avril, 1176 élevages français étaient touchés dans 47 départements dont le notre, essentiellement dans les élevages ovins et une moindre mesure dans les élevages bovins et caprins.



Source : http://www.santelog.com/news/prevention-sante-publique/virus-schmallenberg-824-exploitations-touchees-en-france-1er-cas-en-espagne_7866.htm

Aucun symptôme n'a pour l'instant été décrit chez les ruminants sauvages, par les pays touchés par la circulation de ce virus.

Toutefois la recrudescence de malformations chez les fœtus ou nouveau-nés ou de diarrhée fébrile chez les adultes de cause non identifiée pourrait constituer un signe d'appel de la circulation du virus dans les populations de ruminants sauvages.

Dans le cadre de la convention que nous avons passée avec le Groupement Départemental de Défense Sanitaire des Animaux du Nord et le Laboratoire Départemental Public concernant l'épidémiosurveillance des grands animaux tués à la chasse, des recherches seront probablement menées la saison à venir sur l'éventuelle sensibilité du cerf et du chevreuil à ce virus.



LA TUBERCULOSE BOVINE ET LE DISPOSITIF SYLVATUB

La Fédération Nationale des Chasseurs et les Fédérations de Chasseurs sont désormais partenaires de la Plateforme Nationale d'Epidémiosurveillance en Santé Animale, mise en place par le Ministère de l'Agriculture. La faune sauvage est en effet considérée comme une sentinelle importante vis-à-vis d'un certain nombre de maladies animales.

Concernant la tuberculose bovine, les experts considèrent que la faune sauvage est aujourd'hui infectée de façon secondaire par rapport à des réservoirs bovins domestiques. On ne peut cependant pas exclure un risque de constitution de cycles épidémiologiques sauvages qui deviennent alors très difficiles à gérer et remettent en cause la pérennité des résultats de la lutte menée pour contrôler la maladie dans le cheptel domestique.

Depuis quelques années, en effet, on note une recrudescence des foyers de tuberculose dans les élevages bovins, dans plusieurs départements. La France, après de longues années de lutte sanitaire, a acquis le statut indemne de tuberculose bovine en 2001. Elle est donc très vigilante vis-à-vis de cette recrudescence de nouveaux foyers.

Le sanitaire

Pour enrayer cette résurgence de tuberculose en élevage bovin, qui concerne plusieurs départements, le Ministère de l'Agriculture a décidé de lancer un vaste plan d'action et de surveillance de cette maladie sur le territoire français : le dispositif **Sylvatub**. Il comporte entre autres, un programme de surveillance de la faune sauvage, basé sur les chasseurs formés à l'examen initial de la venaison (191 personnes formées dans notre département).

Lors de la saison dernière, ce dispositif s'est mis en place petit à petit. Une convention entre la FNC et la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture a été signée à la fin du mois de novembre.

Le programme prévoit des actions différentes selon la catégorie de risque vis-à-vis de la tuberculose, dans laquelle se trouve chaque département.

Catégorie 1 :

Pas de cas de tuberculose préoccupant. Surveillance de base.

Catégorie 2 :

Situation plus préoccupante, avec plusieurs foyers bovins chaque année, et/ou détection récente de tuberculose dans la faune sauvage, ou département limitrophe d'un foyer d'un département de catégorie 3. Dans les départements de catégorie 2, la surveillance de base est complétée par une surveillance renforcée.

Catégorie 3 :

Situation à haut risque, avec prévalence élevée des foyers bovins tuberculeux et/ou présence avérée d'un réservoir sauvage. Dans les départements de catégorie 3, une surveillance active est organisée autour des foyers bovins, en plus de la surveillance de base générale.

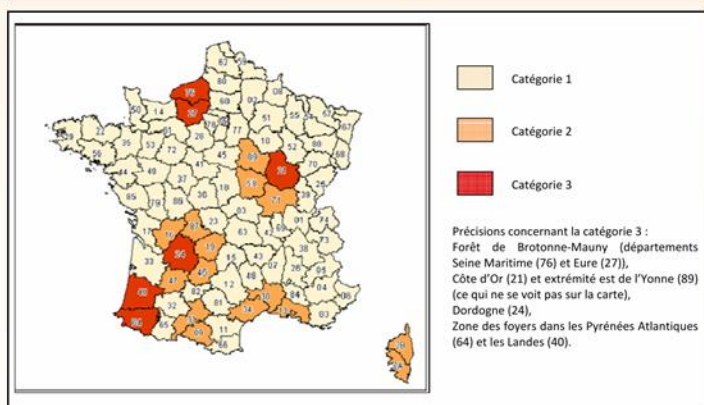
L'EPIDEMIOSURVEILLANCE SUR LES GRANDS ANIMAUX TUES A LA CHASSE

Chaque saison, des prélèvements d'organes et de sang sont réalisés sur une vingtaine de cerfs, une soixantaine de chevreuils et quelques quatre-vingts sangliers dans le cadre de la convention tripartite entre le Groupement Départemental de Défense Sanitaire des Animaux du Nord, le Laboratoire Départemental Public et notre Fédération. Les prélèvements réalisés dans les grands massifs du département, permettent de rechercher chez les animaux de la faune sauvage, des maladies communes aux animaux de rente.

Globalement, les résultats d'analyses de la saison 2010-2011, semblent montrer un état sanitaire satisfaisant de la grande faune sauvage de notre département. Comme chaque saison, on note un parasitisme pulmonaire et digestif assez important. Le virus de la maladie d'Aujeszky circule toujours dans les massifs de Mormal et Trélon dans lesquels 6 sangliers présentaient une sérologie positive.

Actuellement, en raison des contraintes techniques liées à certaines analyses, nous ne sommes pas en mesure de vous présenter l'ensemble des résultats de la saison 2011-2012, ils vous seront communiqués prochainement dans notre revue fédérale.

ILLUSTRATION

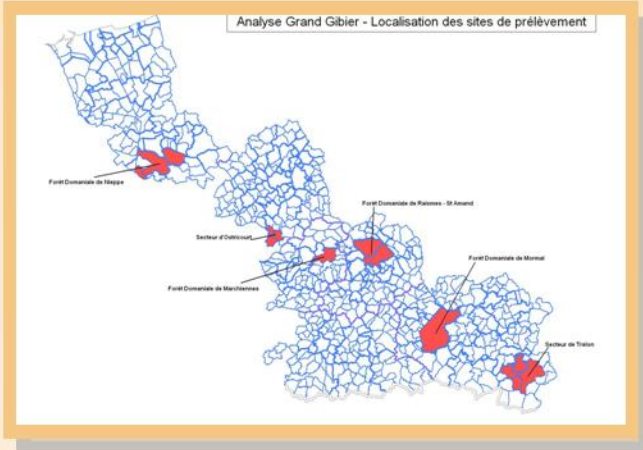


Dans les départements les plus atteints (catégorie 3), il est mis en place une surveillance particulièrement accrue des grands cervidés, des sangliers et du blaireau.



Le sanitaire

ANALYSE GRAND GIBIER



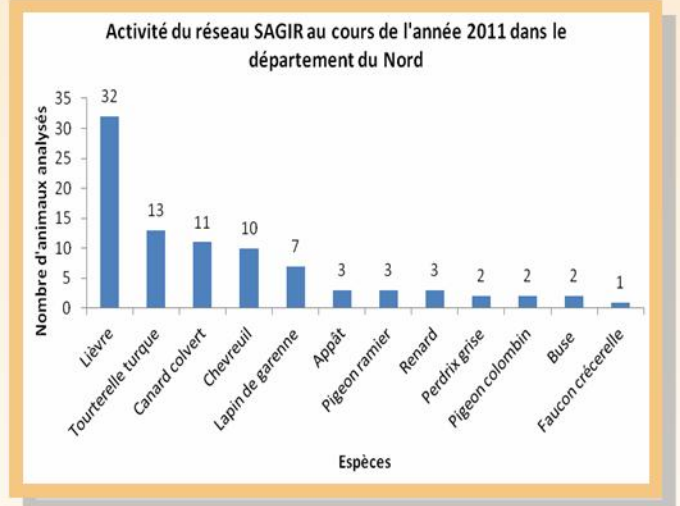
LA SEROTHEQUE

Depuis sa création en 2009, notre fédération participe à la sérothèque nationale en réalisant des prélèvements de sang et de rate sur des grands animaux. Les sangs sont centrifugés, les sérums ainsi obtenus et les rates sont conservés au congélateur pendant plusieurs années. Ces prélèvements conservatoires permettront de faire des analyses rétrospectives.

Au niveau national, ce n'est pas moins de 5429 sérums et 5090 rates qui sont ainsi stockés.

SAGIR 2011

Un réseau de surveillance passive qui s'appuie au départ sur des acteurs locaux que sont les chasseurs mais aussi sur les professionnels de la Fédération et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour la collecte et l'acheminement des animaux vers le Laboratoire Départemental Public.



Dans le cadre du réseau SAGIR, les résultats des analyses réalisées sur les cadavres d'animaux de la faune sauvage permettent dans une certaine mesure d'identifier les causes probables de la mort. Concernant le lièvre, qui est l'espèce la plus représentée dans le digramme ci-dessus, un certain nombre de mortalités ont été attribuées à de la coccidiose, de la pneumonie et du parasitisme...

Le Président de la commission sanitaire : **Docteur vétérinaire Bernard COLLIN.**